Quarante-septième année, N° 20. Le numéro : 10 centimes Jeudi 26 janvier 1950.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	19.—	10.50	6.—
Avec Bulletin officiel	25.50	14.—	7.75

ÉTRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	10 cts le mm.
Suisse	13 » »
Etranger	14 » »
Réclames : Canton	22 » »
» » Suisse	27 » »
Mortuaires	16 » »

Avant le vote de dimanche

La Tour de Babel

Lorsqu'en 1947 prit fin le régime des contributions aux caisses de compensation pour mobilisés, les Chambres fédérales se trouvèrent comme devant un mur : l'accumulation des bénéfices allait atteindre un milliard 200 millions. Cet énorme capital, pareil à une Tour de Babel, devint assez rapidement l'objet des sollicitations les plus diverses sur lesquelles flamboyait l'étiquette sociale. La distribution de cette richesse entre les affectations que les groupements politiques et économiques esquissaient au tableau noir, avec chiffres à l'appui, allait se révéler laborieuse. Il y fallait à la fois une doctrine et une clef de répartition. La première fut tirée autant que possible de la constitution et des législations sociales apparentées à la noble cause de la Famille, la seconde fut le résultat du choc des intérêts et des conceptions divergentes relatives aux besoins sociaux envisagés. Les quatre langues nationales y suffirent. On ne renouvela pas l'expérience de Babel : La tradition nous rapporte en effet que la Tour fut à l'origine d'une floraison de vocables et de dialectes en lesquels les esprits se nouèrent, transmettant à la postérité une multitude de grammaires dont l'intelligence éprouve aujourd'hui encore beaucoup de peine à se servir.

* * *

Le message du Conseil fédéral appuyant l'arrêté fédéral voté par les Chambres le 24 juin 1949, et soumis à la votation populaire du 29 janvier, nous apprend que le chiffre exact du crédit destiné à la construction de maisons d'habitation et prélevé sur les excédents de recettes des fonds de compensation atteignait, à fin décembre 1947, la somme de 183 millions 700 mille francs. Ce crédit lui-même trouvait dans une disposition de la Constitution fédérale fraîchement adoptée par le peuple une base toute faite. L'article 34 quinquies prévoit en effet que « la Confédération est autorisée, en matière de logements et de colonisation intérieure, à appuyer les efforts en faveur de la famille. »

Les Chambres fédérales prirent en conséquence, le 8 octobre 1947, un arrêté prévoyant le mode d'utilisation du crédit de 184 millions. La validité de cet arrêté fut limitée à deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 1949. Une somme de 125 millions fut tout d'abord prélevée pour rembourser une partie des subventions que la Confédération et les cantons avaient promises sur la base d'une ordonnance fédérale de 1945. Il restait dès lors environ 60 millions à répartir dès le 1er janvier 1948. Ils furent largement mis à contribution jusqu'au 31 décembre 1949. Si bien que le crédit disponible encore dès cette date *et déjà accordé pour l'année 1950* se monte à 11 millions. L'arrêté fédéral du 24 juin 1949 soumis à la votation populaire, était censé régulariser un arrangement contre lequel aucune opposition par voie de referendum n'était prévue.

La portée des prochaines votations populaires est donc, par le fait même, limitée. Elle témoignera simplement de l'état d'humeur du souverain quant à la prorogation des mesures destinées à encourager la construction de logements dans les zones urbaines.

* * *

Lorsque les Chambres accordèrent les crédits nécessaires à la construction de logements durant la guerre, il existait dans les grandes villes une incontestable pénurie dont les familles modestes supportaient les désastreuses conséquences. L'intervention des pouvoirs fédéraux était sans doute requise par les circonstances. Zurich et Berne profitèrent tout particulièrement de cette action. Les cantons agricoles en bénéficièrent très peu. Le nôtre en fut même totalement écarté.

Les grands centres digérèrent ainsi l'essentiel des subventions réparties jusqu'à ce jour. C'est également sur eux que pèsera principalement la responsabilité de l'acceptation ou du rejet de l'arrêté fédéral du 24 juin 1949 prorogeant ces mesures.

Il existe cependant un autre aspect du même problème, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Il s'agit d'un aspect social que l'action fédérale a laissé dans l'ombre et qui s'inscrit au même titre que celui que nous venons d'évoquer dans le texte de la Constitution. Edifiée en hâte, sous la pression de circonstances exceptionnelles, l'action fédérale a permis, en fait, aux seules agglomérations urbaines de parer à la pénurie de logements qui sévissait pendant la guerre, et qui est actuellement surmontée. L'autorité fédérale a en effet décidé de supprimer dans quelques mois les restrictions en matière de bail à loyer qu'elle avait opportunément prévues au temps de la pénurie. C'est bien la preuve que le marché du logement retrouve son équilibre et que l'intervention fédérale ne se soutient plus guère qu'au titre de la création de possibilités de travail.

J. Darbellay.

Le mouvement hôtelier en Suisse en novembre 1949

D'après un communiqué du **Bureau fédéral de statistique**, le mouvement hôtelier suisse, qui atteint toujours en novembre son niveau le plus bas, accuse de nouveau cette fois-ci une baisse par rapport au mois correspondant de l'an passé. Les **hôtels et pensions**, surtout, qui avaient subi des pertes de 10 à 12 pour cent en septembre et octobre, en ont subi également dans la période en revue : ils n'ont enregistré que 613,000 nuitées, c'est-à-dire 107,000 ou 15 pour cent de moins qu'en novembre 1948. Ce recul est essentiellement imputable au **trafic interne**, qui descend à 423 mille nuitées, après un fléchissement de 69,000 nuitées ou de 14 pour cent. La chose s'explique avant tout par le départ de nombre d'hôtes qui vivaient dans le même hôtel durant un mois au minimum, pour des motifs professionnels.

Quant au ralentissement du **trafic international**, il était aisé de le prévoir après la régression de septembre et d'octobre, due en majeure partie aux chutes monétaires. Le nombre des nuitées d'étrangers est tombé de 38 mille ou de 17 pour cent, pour s'établir à 187,000. Presque tous les pays nous ont fourni moins d'hôtes qu'en novembre 1948 ; seuls nos hôtes des U.S.A. et de quelques autres pays d'outre-mer sont demeurés au moins aussi nombreux. Il ne faut cependant pas attacher trop d'importance à certaines pertes relatives assez fortes, car il ne s'agit en général que de petites valeurs absolues. Les réductions des contingents anglais, français et hollandais sont toutefois notables, comme aussi la baisse persistante des apports des Etats de l'Est européen. En cette saison, le trafic touristique proprement dit est bien réduit, et l'activité hôtelière n'est appréciable — les villes mises à part — que dans les stations au climat privilégié du lac de Lugano, du lac Majeur et du Léman. Mais c'est précisément dans ces centres que la baisse est particulièrement marquée au regard de l'an passé.

Les cinq **grandes villes**, qui avaient enregistré au cours de ce mois à peu près la moitié du total des nuitées inscrites dans les hôtels et pensions, n'ont pas été épargnées par le fléchissement général. Ainsi, le nombre des nuites s'est abaissé de 16 pour cent à Berne, 14 à Genève, 12 à Lausanne et 9 à Bâle. Au cours du mois en revue, la moitié à peine des lits disponibles ont été occupés, en moyenne, dans ces deux dernières villes et les trois cinquièmes à Berne et à Genève. Les plus fréquentés ont été les établissements de Zurich, bien que là encore le taux d'occupation fût descendu de 80 à 70 pour cent. Ce recul résulte moins d'une réduction de la demande que d'une augmentation de l'offre des lits.

Les **sanatoria et établissements de cure** ont engistré, en novembre 1949, 271,000 nuitées, c'est-à-dire 11,800 ou 4 pour cent de moins qu'il y a un an.

X...

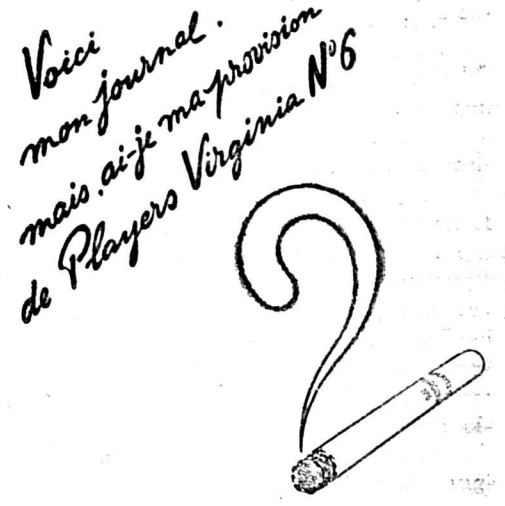

De jour en jour

LE PARTI CONSERVATEUR DE GRANDE-BRETAGNE a exposé son programme dans un manifeste sensationnel - M. CHURCHILL au travail

« **C'est là le Chemin** », tel est le titre d'un manifeste qui va inonder la Grande-Bretagne durant la campagne électorale. Ce manifeste a d'autant plus d'intérêt pour nous qu'il est lancé par le **parti conservateur.** Certes, l'opinion conservatrice anglaise n'est pas identique à la nôtre, si ce n'est quant à aux principes du moins quant à sa forme. Les bases cependant ne diffèrent que dans la résolution pratique des problèmes posés. La raison de ces divergences n'est que la résultante des diversités ethniques qui nous séparent de ce pays.

Mais où conduit-il ce chemin ? Le manifeste insiste sur les buts principaux que réaliserait le parti s'il accédait au pouvoir.

L'Angleterre, de par la densité de sa population proportionnellement au territoire est toujours menacé par le chômage. Le travail assuré pour chacun, c'est-à-dire, la **politique du plein emploi,** complétée par une **réduction sensible des impôts** grevant le petit salarié, et par une solution adéquate réglant le problème du **logement,** ne manquera pas de trouver gré auprès de la classe laborieuse de la capitale surtout.

Puis, mettant en pratique les principes fondamentaux qui oppose le Conservateur au Travailliste quant à la conception de gouverner, le programme s'attaque aux réalisations socialistes, c'est-à-dire aux nationalisations, promettant de remettre dans le domaine privé, sans contrôle de l'Etat, les industries-clef qui ont fait, en son temps, la prospérité du pays, et qui tendent aujourd'hui, du fait de cette immixtion de l'Etat, à péricliter.

Pour les gros « manitous » de la finance, le manifeste lance ce slogan « **Sauvons la livre** » et préconise la convocation d'une conférence impériale chargée d'étudier le problème du développement des ressources de l'empire, dans le sens d'une résorption du déficit avec la zone dollar. Une conférence de ce genre aurait à rechercher une solution susceptible de réduire les dettes réciproques des nations du Commonwealth, tout particulièrement en ce qui concerne les dettes de guerre de la Grande-Bretagne contractées pour la défense de l'Inde et de l'Egypte.

Les conservateurs relèvent que les gouvernements de l'Empire et du Comonwealth devraient étudier la nécessité de constituer un Conseil de défense commun disposant d'état-majors combinés pour la standardisation de l'équipement et de l'instruction. Ils veulent aussi renforcer le pouvoir d'achat de la livre sterling. Ils entendent surtout le rétablir car, depuis que les travaillistes ont pris le pouvoir, la valeur de ce pouvoir a baissé d'un sixième.

Mais n'oublions pas que ce parti est dirigé par M. Winston Churchill. Sa déclaration, dans ce même manifeste, annonce sa position vis-à-vis des problèmes de défense du pays et des intérêts communs. Il se prononce pour le service militaire obligatoire pour le maintien de la défense nationale, émet l'avis que la charge financière que représente la défense du pays pourrait « être sensiblement réduite ».

La paix, voilà l'élément le plus élevé de ce programme. Il mettra tout en œuvre pour la maintenir et lui donner un souffle assez puissant pour qu'elle s'impose, chez eux, et se propage dans les autres pays. Il recherchera donc une étroite union avec le Continent européen, la **France passant au premier rang.** Il prévoit l'admission de l'Allemagne dans le Conseil de l'Europe, appuyée dans le sens d'une coopération avec un régime démocratique tel qu'il existe dans l'ouest du continent et en faisant prévaloir le **respect des droits de l'homme.**

Etendant son champ d'action, il apportera plus de souplesse au développement des relations de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth, les Etat-Unis et l'Europe.

Si nous considérons son programme social, nous constatons que, contrairement aux bruits lancés par les adversaires politiques, bien loin de dénigrer ou de détruire les réalisations gouvernementales de M. Bevin, il continuera à apporter des relations plus humaines dans l'industrie, et allouant à l'ouvrier une **part convenable du gain de l'entreprise.**

L'initiative privée, ou pour préciser, le commerce privé, trouvera un appui dans ce gouvernement conservateur et pourra prendre un essor plus grand. Il préconise donc l'instauration d'un régime démocratique de propriété, qui permettra à chacun de ceux qui le désirent d'avoir sa propre maison ou un petit capital, et cela au moyen d'une large répartition de la propriété privée.

Dans ce domaine, citons M. Richard Butler, l'un des auteurs du manifeste conservateur, qui a déclaré à la presse qu'un gouvernement « tory » travaillerait plus énergiquement à la réalisation des deux initiatives prises par M. Churchill, en vue d'un rapprochement toujours plus grand des peuples de l'Europe occidentale et d'une association plus fraternelle avec les Etats-Unis. Il a ajouté qu'un tel gouvernement discuterait avec les syndicats la question des heures de travail.

Un journaliste lui ayant demandé ce que les conservateurs envisageaient de faire, après l'arrêt de l'aide américaine en 1952, M. Butler a répondu que la chose dépendait avant tout des Américains eux-mêmes et qu'il était d'ailleurs possible que cette aide continue, sous une forme ou une autre ; les Etats-Unis pourraient, par exemple, assumer une partie des engagements de la Grande-Bretagne dans les territoires d'outre mer.

Nous soulignons aussi la position ferme de M. Churchill, l'ennemi No 1 des communistes, qui, devant la menace d'agression qu'elle se présente sous la forme d'une attaque ouverte ou sous celle d'une infiltration clandestine, ne se départit pas de cet espoir de sauver un jour les Etats et les nations qui sont tombées **sous la botte des Soviets.**

Nous sommes un peu perplexes devant l'immensité de la tâche que s'est trouvée le Parti conservateur anglais. Certes, ce n'est qu'un programme de propagande, mais avec des hommes de la trempe de Churchill, et connaissant sa ténacité et ses capacités de réalisation, il ne fait aucun doute que les chances d'arriver ont augmenté grandement de par ce subtil manifeste.

Nouvelles suisses

LE PROCES DES FAUX AFFIDAVITS

MM. Zermatten, Putallaz, Leuzinger et Arnold sur le gril

—o—

Mardi après-midi, au procès des faux affidavits, le président Rais procède à l'interrogatoire de **Denis Zermatten.**

Ce dernier s'avance calmement à la barre. C'est un homme jeune à la fois énergique et posé. Il relate sa carrière de juriste, ses stages, ses examens d'avocat et de notaire, sa nomination à la tête du service juridique de l'Etat et ses promotions militaires. Il fit la connaissance de Métry à son bureau au cours de ses contacts professionnels. Il raconte comment Métry lui proposa une affaire de titres de minime importance où les bénéfices de Zermatten n'auraient pas excédé 10,000 francs. Métry lui aurait affirmé que ces titres étaient de « bonne provenance ».

Cette qualification fait l'objet d'une controverse entre l'accusé et le président.

Zermatten, à ses dires, ignorait tout de l'ampleur que prendrait cette affaire. Il s'agit d'un enchaînement de circonstances aggravantes qu'il ne pouvait pas prévoir au début. En effet, les faux qu'il fut appelé à signer ne le furent que sur la demande expresse de Calpini qui lui dit que la vente de titres avait provoqué des inquiétudes au sein du Conseil d'administration. Zermatten était à la veille de faire un grand voyage. Sans réfléchir et sur l'assurance que ces pièces ne sortiraient pas de la banque, il donna sa signature, mais il répète que lors de ses premiers contacts avec Métry, il ne savait pas qu'on lui demanderait d'établir un faux. Il affirme n'avoir pas lu les textes des affidavits qu'il a signés. Comme les autres inculpés d'ailleurs, il ignorait même le sens du mot affidavit. Il conteste formellement avoir fait partie d'une bande organisée.

Le président passe ensuite à **Pierre Putallaz.** Putallaz, également avocat et notaire, adopte une attitude qui ne diffère pas sensiblement de celle de Zermatten. Il ne savait pas au début, dit-il, que l'affaire était malhonnête et que le personnage de Métry apparaissait derrière Zermatten. Il ne conteste pas les faits qui lui sont reprochés, mais il explique les bénéfices qui lui ont été alloués en rappelant les risques qu'il assumait en ouvrant un compte non garanti à son nom de 500,000 francs à la Banque populaire valaisanne.

Sur ce, le président remarque très judicieusement que Putallaz ne courait aucun risque dans cette affaire.

Avec **M. Henri Leuzinger,** c'est une des vieilles gloires du barreau valaisan qui apparaît à la barre.

C'est un vieillard à barbe blanche qui s'avance en boitant.

Le président exprime les regrets du tribunal de voir à cette place une personnalité bien connue de la Cour jusqu'à ce jour.

Leuzinger estime avoir été abusé par la réputation brillante à Sion de Métry et d'Arnold. Il ne s'est jamais douté lui non plus au début du caractère illicite des opérations. Métry lui raconta qu'il était à la tête d'un groupement d'achat de titres érangers. Il motiva cette importation massive de titres en Suisse par le souci des porteurs français d'éviter de lourdes impositions et d'acquérir, d'autre part, des francs suisses. Métry lui indiqua que ces titres pénétraient en Suisse par la voie diplomatique.

Leuzinger conteste avoir demandé des contrats de location de safes. Sa visite à la direction de la Banque de Paris et des Pays-Bas à Genève s'explique par le fait qu'un des titres étant frappé d'opposition, il avait accompagné Métry et Arnold pour aller prendre des informations, mais il ne sait pas au juste quel rôle il devait jouer dans ce déplacement.

Leuzinger essaie de se présenter comme un vieillard vénérable, arbitrant des conflits entre jeunes gens qui jouèrent à la bourse. Il toucha cependant une rémunération de 82,000 francs. Il conteste sur ce point que Métry lui ai promis une telle somme et il ajoute qu'il l'avait touchée longtemps avant d'avoir donné sa signature sur un faux. Il s'oppose d'ailleurs à la distribution, mais Métry lui affirma que tout l'argent avait été déjà réparti. Sur quoi, Métry sortit une enveloppe contenant pour 82,000 francs de coupures et comme Leuzinger manifestait de l'étonnement, Métry lui dit :

— Maître, ces affaires ne se traitent pas sur la base de tarifs du barreau valaisan.

En ce qui concerne les neuf affidavits qu'il a signés, Leuzinger explique très habilement que lorsqu'il apposa sa signature il y avait longtemps que ces titres avaient été vendus et il considérait toujours ses actes comme étant d'une importance minime puisqu'ils devaient servir essentiellement à tranquilliser le Conseil d'administration de la Banque.

Leuzinger lui non plus ignorait à l'époque ce que c'était qu'un affidavit.

Pierre Arnold s'avance ensuite à la barre. C'est un homme râblé au fort accent valaisan. Il répond avec une assurance qui déconcerte parfois le président Rais. Il présente toute l'affaire comme une fraude fiscale et un écoulement en Suisse de capitaux fugitifs.

Arnold s'en tiendra fermement à sa ligne de défense et les mots « fraude fiscale » reviendront une trentaine de fois. L'inculpé pensait que le produit des titres servirait à indemniser les vendeurs étrangers. Il a touché pour sa part 226,000 francs, somme qui devait, à son avis, couvrir les risques que comportait une opération de fraude fiscale. Lui non plus n'a jamais lu d'affidavits. En effet, c'est à croire que jusqu'à maintenant, à l'exception du juge d'instruction, aucun des inculpés n'avait jamais touché un affidavit.

Au président qui lui fait remarquer que les employés de la Banque de Paris et des Pays-Bas lui avaient expliqué toutes les formalités nécessaires, il répond :

— Oui, mais il fallait comprendre leurs explications.

Il accuse Challamel de l'avoir induit en erreur, mais l'inculpé Challamel se dit avoir été le jouet de Arnold.

Mais objectivement, il faut constater que Arnold ignorait l'existence d'un marché libre où Métry aurait pu effectuer ses achats.

En fin d'interrogatoire, Arnold lâche cependant ces mots :

— Il est bien entendu que nous n'avions pas la conscience tranquille.

La suite des débats aura lieu mercredi à 8 h. 30.

(Voir en « dernière heure »).

—o—

La dernière audience du procès Vallotton-Giron

Plaidoirie et réquisition

—o—

Mardi après-midi, le défenseur de M. Vallotton, *Me Hermann Dutoit,* a demandé au Tribunal de proclamer que les enquêtes auxquelles il a été procédé dans l'affaire Vallotton-Giron ont démontré l'inanimité des accusations portées contre son client. Il a par ailleurs exprimé l'espoir que la Commission du Grand Conseil ne commettra pas la faute d'annuler, sous la pression de députés intéressés politiquement à cette affaire, le jugement par lequel le Tribunal de police l'a déjà condamnée.

Le Tribunal a encore entendu *Me Vallotton,* qui a précisé certains faits et entendait défendre son honneur.

Tout d'abord, au sujet de ses relations avec Strakacz, il déclare avoir rencontré ce dernier en tant que secrétaire de Paderewski. L'homme d'Etat avait confiance en Strakacz. M. Vallotton se souvient avoir fréquemment, en 1939 et 1940, à Riond-Besson, vu le président sans Strakacz, celui-ci étant occupé ailleurs par son travail. M. Vallotton n'a jamais, versé un sou à Strakacz aux Etats-Unis. Le seul argent qui soit venu de Suisse a été les 150,000 francs adressés à Paderewski sur sa demande.

M. Vallotton a encore fait une très énergique protestation au nom des justiciables et pas seulement en son nom personnel, dans l'intérêt de la justice, dit-il, et du respect que l'on doit à cette justice, contre les lenteurs de la procédure. Il reconnaît que Mme Giron a compliqué au maximum la tâche de la justice, mais il a constaté qu'il y a eu des mois où l'on ne fit pour ainsi dire rien au sujet de cette affaire. Néanmoins, conclut-il, malgré toutes mes déceptions, je refuse de ne pas avoir confiance dans la justice de mon pays.

Après ces déclarations, le représentant du ministère public, le *substitut Werner,* a dit que pendant 15 mois, la justice a instruit cette affaire, que Mme Giron a pu préparer longuement sa défense, qu'on a fait droit à toutes ses demandes dans la mesure du possible, et qu'elle n'a pas cru devoir apporter devant ce tribunal des preuves de ses accusations.

Il a finalement requis contre Mme Simone Giron une peine de prison complémentaire de trois mois, sans sursis, et la séquestration du livre « Le drame Paderewski ».

Ajoutons que, dans ses conclusions, l'avocat de la partie civile, Me Dutoit, demande la condamnation de Mme Giron aux peines de droit, la confiscation de ce livre, la publication du jugement dans cinq journaux au choix du plaignant, la condamnation au paiement de 10,000 francs de dommages-intérêts, la condamnation aux dépens et au paiement d'une somme de Fr. 2,500.— pour honoraires d'avocat.

Le jugement sera rendu le 2 février.

* * *

M. Henry Vallotton a annoncé qu'il avait décidé d'ouvrir action civile en dommages-intérêts contre M. René Leyvraz, rédacteur du *Courrier,* et contre ce journal pour l'article publié mardi matin dans ce quotidien.

—o—

A Berne, la suite du procès de

l'espion Steiner

QUI NOUS A TRAHI PENDANT VINGT-CINQ ANS

A l'audience de mardi après-midi, Steiner avoue qu'il a pris des copies de télégrammes émanant de maisons suisses et qu'il les a fait parvenir à l'agent français. Il a fait aussi des communications sur le trafic sans fil entre la Suisse et l'étranger, ainsi que sur les communications avec télescripteurs. Les mandants ont également reçu sur demande des renseignements sur les opinions politiques de certaines personnes et sur les exportations de grandes maisons suisses, ce qui a contribué à faire inscrire les dites maisons sur la liste noire des Alliés. A son retour de vacances, Steiner a donné au dit agent des renseignements sur les installations militaires qu'il avait pu observer pendant ses congés, ainsi que sur le dispositif de l'armée et sur sa force, sur les mines établies pour faire sauter les ponts, sur le réduit, sur les forces motrices, etc... Les informations pouvaient vaguement être vraies ou éventuellement fausses. Sur différents points de l'accusation le huis-clos est ordonné.

Vient ensuite lecture du préavis psychiâtrique du professeur Wyrsch qui, pendant quatre semaines, a examiné l'accusé enfermé à l'établissement d'aliénés de la Waldau. Chez l'accusé, qui a 60 ans environ, on ne peut observer aucun symptôme réel de maladie ou de dommage causé par l'alcool. Steiner déclare qu'il s'est mis en contact avec un agent étranger pour aucun autre motif que pour se procurer l'argent de poche afin d'aller au café. Sa vie s'est déroulée d'une manière normale et monotone, soit en famille, soit au bureau, sans chicanes et sans conflits. En ce qui concerne la boisson, il consommait sans excès. Il n'a pas de tare héréditaire et on peut lui reconnaître aucune maladie mentale. Son intelligence n'est pas au-dessous de la moyenne. On n'a pas constaté de troubles au système nerveux du fait de la boisson. C'est son caractère faible qui l'a incité à boire. On peut toutefois admettre une certaine diminution de la responsabilité quoique fort minime. L'internement dans un établissement pour le relèvement des buveurs serait sans objet et ne doit pas être recommandé.

Le Tribunal a siégé ensuite à huis-clos pour traiter des points principaux de l'accusation relatifs au secret militaire et au service d'information politique et économique.

On attend le verdict pour jeudi après-midi.

(Voir aussi en « Dernière Heure »).

Rédacteur responsable : André Luisier

Un beau tableau de chasse

La chasse comme la pêche est illustrée d'exploits que les journaux racontent en des informations trop brèves. Mais il est une autre chasse ouverte en toutes saisons, dont il sied de parler ; elle nous réserve des surprises : c'est la chasse aux lots de la Loterie Romande. Le tableau qu'elle nous offre avec ces gros lots permet les plus beaux espoirs.

Elle les symbolise par un Bouddha à douze bras et jambes, que n'en avons-nous autant pour saisir une chance aux multiples aspects. Cependant, rappellons-nous qu'il n'est pas de chance sans billets.

Nouvelles locales

La soirée de l'Automobile-Club suisse

L'Automobile Club de Suisse, Section Valais, a organisé sa traditionnelle soirée dans les salons du Château-Bellevue à Sierre, le 14 janvier 1950. Un apéritif d'honneur, aimablement offert par la société, permit aux quelques 120 participants venus du Haut et du Bas-Valais, de renouer connaissance.

A la lueur des chandelles, le banquet fut servi avec tout le soin que le Château-Bellevue a coutume de vouer à ses hôtes, et au dessert, M. Jean de Chastonay, président de la Section Valais, salua les invités d'honneur et les acéistes présents. Il décerna la médaille de vétéran à Mme Dr Léon de Preux, de Sion, et à MM. Edmond Gay, de Berne, Auguste Siegrist, de Sierre, Robert Gilliard, de Sion, Ernest Moser, de Martigny, Georges Guntern, de Brigue, Papilloud Albert et Jean-Jérôme Roten, de Sion.

La parole fut donnée à M. Marcel Gard, président du gouvernement, qui exprima la sollicitude des autorités cantonales pour le club, M. Baumgartner, président central de l'A.C.S., qui dit sa joie de se trouver en Valais, et Me Edmond Gay, directeur général de l'A.C.S., qui parla au nom des vétérans.

Après un bref intermède oratoire, l'excellent orchestre Harry Cover entraîna les couples dans un tourbillon de danses. Le bal se déroula dans une belle ambiance de gaîté.

—o—

UNE PREMIERE A SAILLON

Dimanche avait lieu, à Saillon, la « Coupe de la joie au village », organisée pour la première fois par les sections J.A.C. et J.A.C.F.

Un nombreux public a pu admirer, au cours de la soirée ,quelques chanteurs et conteurs, témoignant ainsi un persévérant travail. Augustin Luisier gagne la coupe du chant individuel offerte par M. H. Roduit, président de la commune ; chez les conteurs, Charles Raymond s'attribue la coupe des Jacistes ; quant aux chants par groupe, toutes nos félicitations s'en vont à ces quatre gracieuses jeunes filles qui firent preuve d'un magnifique talent.

A tous ces concurrents, nous souhaitons un heureux succès lors de la finale régionale.

—o—

Martigny

PREMIER CENTENAIRE DE LA MORT DU PERE CHAMINADE, FONDATEUR DE LA CONGREGATION DES FRERES DE MARIE

A l'occasion du premier centenaire de la sainte mort du Serviteur de Dieu G.-Joseph Chaminade, Fondateur de la Société de Marie, une Messe sera célébrée vendredi matin à 8 h. 30, à l'eglise paroissiale de Martigny.

Les amis et anciens du Collège Ste-Marie sont cordialement invités à se joindre aux professeurs et élèves actuels pour commémorer dignement cet anniversaire et exprimer à Dieu leur reconnaissance pour les grâces de ce premier siècle.

Le soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à 20 h., pour permettre au conférencier de prendre le train de Paris, Son Excellence Mgr

(La suite en sixième page.)

FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

66

Wilfred Chopard

L'ÉNIGME d'une nuit

Roman

Le lendemain soir, le trio ordinaire des invités de Louis Martin était de nouveau assemblé autour de sa table. Il y avait longtemps que le poignet foulé du coroner était remis et qu'en dépit de la prophétie de mon camarade, Gregor McCrumpett était entré en possession du fauteuil à oreilles que lui avait légué sa vieille tante. Quant au Révérend Ralph Allenby, il avait atteint un âge où, physiquement, on ne change plus guère. Je le retrouvais aussi grave et respectable, mais aussi vigoureux et alerte d'esprit que je l'avais connu l'été précédent.

J'avais, pour renforcer mes explications au moyen de preuves tangibles, organisé une petite mise en scène. Au-dessus de la cheminée, j'avais accroché le portrait du vieux Feningham, l'ancêtre, que j'avais moi-même descendu de la mansarde où il était relégué. J'avais pris mes précautions en exécutant ce travail : la dorure du cadre ne me resta pas cette fois dans les mains. Sur la table, j'avais étalé les meilleures photographies de Famen-l'Etrangleur que j'avais pu me procurer dans la presse : on ne pouvait nier que la ressemblance avec le personnage du portrait ne fût extraordinaire. Ainsi, sur l'identité de l'assassin ne pouvait-il guère y avoir contestation.

Il fallait cependant encore démontrer que Thomas Feningham, le cow-boy Manef — l'illustre, le formidable MANEF ! MANEF, le roi du lasso — et l'artiste qui avait distrait les invités d'Andrew Feningham par ses bons mots et son adresse à manier une corde ne faisaient bien qu'une seule et même personne.

Je tirai de ma poche le rapport qu'avait établi Louis Martin n'était pas un mazette. Il eut vite recouvré son aplomb. Il possédait du reste dans sa cave, pour se remettre de chocs de cette espèce, des élixirs variés, auxquels il était ravi que cette occasion lui fournît le prétexte de me faire goûter.

— Eh bien, comme apéritif, c'est trouvé, remarqua-t-il quand nous nous trouvâmes face à face dans les profonds fauteuils du « living-room ». Le porto, dont le sombre rubis brillait dans nos verres, n'eût pas arraché à mon ami Helmut un « pouah » dédaigneux...

» Mais qu'as-tu encore ? ajouta-t-il, voyant que ma mine n'était pas celle d'un homme qui a obéi sans réserve au conseil du poète : « in vino pellite curas » ; quel nouveau scrupule as-tu pu inventer pour te tourmenter ?

— Quel scrupule ? Hé ! celui du savant, je pense, pour qui l'apparence de la vérité ne peut remplacer la Vérité. Car aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé au fond du tilleul de la terrasse un objet permettant d'identifier à coup sûr la victime, sur quelle preuve pouvons-nous affirmer que les ossements qui gisent dans ce tombeau imprévu sont bien ceux de l'homme que nous supposons ?

Avant de répondre, Louis Martin me considéra longtemps d'un air équivoque. Un imperceptible rourie railleur flottait sur ses lèvres.

— Décidément, dit-il, comme notre ami Gregor McCrumpett et ce beau ténébreux de père Nick, toi aussi, tu as ton grain.

pour moi le « Lynx International » et, tout en parlant, me mis à le feuilleter.

La vie des grands hommes, qui s'est déroulée en pleine lumière est s'est illustrée par des actes remarquables, est susceptible d'être reconstituée presque heure par heure, grâce aux innombrables témoignages des personnes avec lesquelles ils ont été en contact.

A cet égard, Thomas Feningham était loin d'avoir été un grand homme. Les cinq ou six ans qui s'écoulent entre le moment où il quitte la maison paternelle et celui où le nommé Manef commence à se signaler à l'attention forment un trou noir dans sa biographie.

A l'âge de vingt-et-un ans, le cow-boy Manef parcourt avec le cirque qui l'a engagé les principaux Etats du Far-West. A cette époque, les annales judiciaires commencent également à connaître son nom. Compromis dans une rixe, il passe en jugement et s'en tire avec un mois de prison.

Cette peine le dégoûte-t-elle des hasards de la vie nomade ? Quelques mois plus tard, on retrouve sa piste à Hollywood. Il fait partie de la figuration de plusieurs films du Far-West que Goldwyn-Mayer ou Paramount fabriquent en série pour la délectation du public populaire dans le monde entier.

(A suivre)

Pourquoi la question du Haut-Valais est-elle devenue subitement actuelle?

Problème et postulats de la minorité alémanique du Valais

Exposer dans la presse confédérée nos moindres difficultés intérieures, y répandre des critiques de caractère strictement interne semble devenir à la mode dans notre canton.

Un éminent collaborateur du « Nouvelliste » a donné dimanche une réponse modérée et raisonnée à un curieux redresseur de torts.

Il a évoqué un article de M. Werner Kaempfen paru dans le « Tagesanzeiger für Stadt und Kanton Zurich » qui accuse le plus fort tirage des journaux suisses.

Puis, les 27 et 30 décembre 1949, les « Walliser Nachrichten » ont reproduit ces vues d'un Haut-Valaisan sur les aspects culturel, linguistique et économique de la politique valaisanne.

Les lecteurs du « Nouvelliste » y prendront sans doute intérêt.

M.

I

La polémique de presse qui a surgi dernièrement entre le Haut et le Bas-Valais a eu une résonnance particulière dans les journaux de la Suisse alémanique.A en juger d'après ce subit intérêt pour les préoccupations d'une minorité de langue allemande, on pourrait croire que le problème des minorités ne s'est jamais posé jusqu'ici en Valais, et que c'est à Brigue qu'on l'a découvert sous l'effet du mouvement séparatiste jurassien, pour le répandre ensuite à travers le pays avec la passion d'un tempérament méridional. (Que telle est bien l'opinion dominante en Suisse alémanique, la preuve en est que, lors de la réception qui leur fut offerte à l'occasion de leur visite récente au Sanatorium valaisan, les députés bernois se sont donné mutuellement en exemple l'entente harmonieuse des populations romandes et alémaniques du Valais. A l'ouïe de tels éloges immérités, les politiciens présents du Haut et du Bas-Valais ont dû faire une drôle de figure et étouffer leur envie de rire). Certes, les aigres querelles de famille entre Valais romand et Valais alémanique sont généralement verbales, ce qui empêche la presse de Suisse allemande de s'en faire l'écho. Si les véritables polémiques de presse sont rares, c'est que les journalistes du Valais romand ne lisent pas les journaux du Haut-Valais (!). Le petit nombre d'entre eux qui ont une vague idée de la langue allemande s'abstiennent de le faire par paresse. Quant aux autres, cette lecture — qui devrait pourtant être naturelle dans un canton bilingue — leur demeure absolument fermée. Les journalistes de langue française les plus actifs et les plus influents ne sont pas Valaisans. De ce fait, la politique a pour eux un aspect suisse romand plus que cantonal. « Leur Valais » ne va pas plus loin que la langue française. C'est pourquoi toutes les revendications de la minorité alémanique demeurent sans écho. S'il arrive parfois que la presse haut-valaisanne, excédée, tire à gros boulets, cet assaut ne parvient en général à la connaissance du Bas-Valais que quelques jours plus tard, lorsqu'une agence de presse de Suisse alémanique, s'étant emparée de l'incident le rapporte en français à l'intention de la Suisse romande.

Même si l'on tient raisonnablement compte de ces particularités techniques de la presse, il apparaît clairement que l'intérêt subit manifesté par la Suisse allemande pour le problème de la minorité haut-valaisanne est en étroit rapport avec la question jurassienne. L'appel de détresse de la minorité « opprimée » du Haut-Valais n'a-t-il pas surgi à un moment opportun pour les rédacteurs bernois et suisses allemands ? Cet exemple d'une minorité alémanique majorisée par les Welches ne montre-t-il pas d'une façon éclatante ce qui se passerait si, en Suisse, le rapport des langues était inversé ?

Le rapport des langues : un tiers allemand, deux tiers français

Le Haut-Valais de langue allemande fournit en réalité le meilleur exemple pour un raisonnement à contrario de ce genre. Il constitue la plus importante minorité de langue allemande placée dans le cadre d'une forte majorité romande qui, de son côté, sur le plan fédéral, se considère comme une minorité. Cette phrase un peu compliquée a été écrite pour les psychologues. Ceux-ci doivent en conclure que, là où ils peuvent dominer, comme en Valais, les Suisses romands se dépouillent de tous les complexes d'infériorité qu'ils ressentent sur le plan fédéral. D'après le recensement de 1941, il y a en Valais 97,116 habitants de langue française et 49,221 de langue allemande. Le rapport est donc de 655 à 332 sur mille, ou de deux tiers contre un tiers. Si l'on déduit les étrangers de ces chiffres, le rapport reste de 659 à 337 et même, si l'on fait abstraction des non Valaisans, des Bas-Valaisans établis dans le Haut-Valais, la proportion de deux tiers contre un tiers ne subit aucun changement. Le Valais est un canton très « valaisan », en ce sens que sur 1000 habitants 921 en sont originaires.

Le rapport de superficies : moitié-moitié.

Le Haut-Valais constitue en outre la minorité géographiquement la plus fermée de la Suisse occidentale : au sud, elle est limitée sur toute sa longueur par l'Italie et au nord par Berne. Les crêtes gigantesques des Alpes font du Haut-Valais un îlot linguistique et l'empêchent de fortifier sa position par des contacts étroits avec le reste de la Suisse alémanique. En revanche, la porte de cet oasis est largement ouverte à l'ouest, sur le Valais romand qui, déjà en raison de sa prépondérance des deux tiers, possède suffisamment de force pour repousser en amont, lentement, mais avec continuité, la limite des langues. Aujourd'hui cette limite se trouve à la Raspille, une petite rivière, entourée de pyramides, qui coule entre Loèche et Sierre. Les 5 districts de langue allemande ont une superficie de 2326 km2 ; les 8 districts du Bas-Valais englobent 2609 km2. Le rapport qui, au point de vue linguistique, est d'un tiers pour le Haut-Valais et de deux tiers pour le Bas, se réduit ainsi à l'égalité au point de vue territorial.

Un exposé détaillé de cette position particulière que la minorité haut-valaisanne occupe vis-à-vis de la Suisse romande nous paraissait d'autant plus nécessaire qu'il arrive à certains de la contester en invoquant le fait que le canton de Fribourg est également bilingue. Même si, d'après le recensement de 1941, le canton de Fribourg a 101,539 habitants de langue française et 49,328 de langue allemande, ce qui sur 1000 habitants donne une proportion de 668 contre 324, la comparaison est fausse car il ne s'agit pas ici d'un îlot de langue allemande dans un milieu welche.

Le rapport historique : Autrefois majorité. Aujourd'hui minorité.

Après avoir délimité numériquement et géographiquement le Valais romand et le Valais alémanique, un appel de l'évolution historique s'impose. En 1477-79, la Savoie, vaincue, dut céder le Bas-Valais comme pays sujet à ses vainqueurs : l'Evêque et les dizains supérieurs. L'Evêque ayant de son côté perdu ses droits de suzeraineté en 1630, les Haut-Valaisans se gouvernèrent eux-mêmes, depuis lors, dans le cadre d'une république indépendante, les dizains envoyant à tour de rôle leurs baillis dans le Bas-Valais. Ici comme dans les autres pays sujets de l'ancienne Confédération, la qualité du régime dépendait dans une large mesure de la personne du gouverneur. Le Haut-Valais qui dominait alors comprenait, il est vrai, 7 districts au lieu de 5 et s'étendait jusqu'à Sion, c'est-à-dire, en chiffres ronds, 20 km. en aval de la Raspille limite actuelle des langues. Encore vers le milieu du 18e siècle il était à Sion interdit aux écoliers, sous peine d'être fouettés, de parler français. Au moment de l'invasion française, le Bas-Valais fut libéré de la domination haut-valaisanne.

Cependant déjà à l'époque de la restauration — c'est-à-dire après l'entrée du Valais dans la Confédération en 1815 — le Haut-Valais réussit à instaurer une Constitution n'accordant pas au Bas-Valais une situation correspondant à sa supériorité numérique. Ce n'est qu'au moment où la Révolution de juillet eût projeté ses étincelles sur le Valais que les radicaux bas-valaisans réussirent, en 1840, à imposer un régime selon lequel la députation au Grand Conseil, était déterminée par le nombre de têtes de population. Dès 1840, la majorité haut-valaisanne devint, au point de vue politique, une minorité, tandis que les Bas-Valaisans s'emparaient des rênes du pouvoir. C'est de là que date la romanisation du Valais central. A partir de la Morge en aval de Sion, cette petite rivière historique qui, s'écoulant du Sanetsch, formait limite entre les 7 anciens dizains du Haut-Valais et le pays sujet du Valais romand, la langue et la culture française remontèrent lentement la Vallée, sur 20 km. environ, dépassant Sion et Sierre. Depuis au moins 50 ans, la limite des langues demeure fixée à la Raspille, en aval de Salquenen, et il est peu probable qu'elle subisse un nouveau déplacement notable.

En amont de la Raspille se trouvent les 5 districts du Valais alémanique et, en aval, les 8 districts du Valais romand. L'arrêt du mouvement des langues apparaît aussi dans la statistique. En 1888, sur 1000 habitants, 673 parlaient français et 318 allemand. La proportion actuelle qui est, ainsi que nous l'avons déjà relevé, de 655 contre 322, reste approximativement la même.

(A suivre).

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DE MARTIGNY ET ENVIRONS

La Société de Secours Mutuels de Martigny et environs tiendra **son assemblée générale annuelle le dimanche 29 janvier 1950, à 14 h. 30, à la grande salle communale de Martigny-Bourg.**

L'ordre du jour prévoit la partie administrative statutaire habituelle, le rapport présidentiel et d'intéressantes suggestions.

La Société dont les précieux services sont de plus en plus importants, comprend **1800 membres** et se trouve en progrès constant.

Tout bon mutualiste tiendra à participer à l'assemblée générale de sa « mutuelle ».

Le Tunnel routier du Grand-St-Bernard

A 15 h 15, à l'issue de l'assemblée administrative, Me Victor Dupuis, avocat à Martigny, fera une conférence sur cette question du plus haut intérêt non seulement pour notre région, mais encore pour la Suisse et l'Europe.

Entrée libre à tout le monde.

PRO RÉCLAME

UN BILLET ESPOIR DE GAGNER CERTITUDE D'AIDER

LOTERIE ROMANDE

TIRAGE 4 février

No. 3

BELLE OCCASION

A VENDRE IMMEDIATEMENT

BEL AGENCEMENT DE MAGASIN EN ACAJOU

CONVENANT POUR TEA-ROOM-PATISSERIE

Mobilier de qualité en parfait état et composé de :

BELLE BANQUE une face verres et glaces intérieur et extérieur, une face tiroirs, dessus vitrine-exposition verres bombés coulissants ; 3 buffets plats dont un dessus marbre, 1 belle vitrine d'exposition portes glaces coulissantes, intérieur glaces ; une vitrine exposition à poser sur meuble. 1 meuble à tiroir pour caisse enregistreuse, 1 porte-habits avec glace, 15 tables et 42 chaises. En bloc de préférence ou au détail. Affaire unique à enlever de suite.

S'adr. à **Jos. ALBINI, 16, Av. des Alpes, MONTREUX.** Téléphone 6.22.02.

Même adresse : A vendre 5 bureaux plats chêne.

FOIN et REGAIN

A vendre 10 à 15 toises, 1re qualité, 1 **caisse** neuve, non ferrée pour char de chasse, ainsi que 4 roues.

1 **transmission**, long. 4 m., épaisseur 40 mm., avec coussinets, graissage automatique.

Train de devant et roues pour char de 12 lignes.

1 **boille à sulfater.**

S'adresser au Nouvelliste sous chiffre M. 7225.

On demande un

domestique de campagne

S'adresser au Nouvelliste sous N. 7226.

CHAUFFEUR

25 ans, bonnes références et certificats, cherche place dans transports poids lourds.

S'adresser sous chiffre P 1800 S, Publicitas, Sion.

Du bon fromage à bon marché

Tilsit gras, bien mûr, à prix de liquidation : 5 kg. Fr. 3.80, 15 kg. Fr. 3.70, 30 kg. Fr. 3.60 par kg. (Quelques meules un peu tarées avec rabais de 40 cent. par kg.

WALTER BACHMANN

Fromages en gros, **Lucerne 12**

Vacher

et son boèbe cherchés pour la saison d'été. — Faire offres avec prétentions de salaire à **André Nicollerat, Bex. Tél. 5 24.09.** — A la même adresse, on cherche encore quelques

VACHES

rouges et blanches, pour très bonne montagne.

Le prix s'oublie, La qualité reste.

achetez par conséquent votre mobilier

chez WIDMANN FRÈRES, Sion

Fabrique et Magasins de Ventes seulement au sommet du Grand-Pont

A LOUER de suite, aux Neyres, une

petite maison

1 chambre et cuisine avec dépendances, prés et verger.

S'adresser à **O. Martin, Rond-Point 1, bis, Lausanne.**

J'offre à vendre une très belle

LAIE

portante pour le 10 mars, (première nichée), éventuellement j'échangerais contre deux porcs de 8 tours.

S'adresser à **Paul Dubosson, de Xavier, Troistorrents.**

Trousseaux de lingerie

complets, tous les draps de dessus et de dessous **en pur coton** double-fil, au prix avantageux de

Fr. 390.—

Le trousseau peut être livré tout de suite ou réservé pour plus tard. Monogrammes et broderies compris dans le prix.

Commodités de paiement.

Demandez tout de suite échantillons.

Mlle S. BORNSTEIN

Rämelinbachweg 10, BALE

Francis THURRE

AVOCAT ET NOTAIRE

a ouvert son étude, à l'avenue de la Gare

Martigny-Ville

Téléphone 6.18.04

Boucherie 1er ordre

Centre ville, avec appartement, bail 10 ans, Fr. 16,000.—. Raison de famille. Faire offres sous chiffre OFA 9778 G., Orell Füssli-Annonces, Genève.

MANTEAUX DE FOURRURE NEUFS

à vendre, prix très avantageux. Facilités de paiement.

S'adresser à Mme Nicolay, Place Centrale, Martigny-Ville. Téléphone 6.14.28.

FROMAGE D'OCCASION !..

non avarié	colis de 5 kg.	10 kg.	15 kg
Emmenthal III. gras par kg. 4.—	p. kg. 3.90	p. kg. 3.70	
Fromage d'alpe, gras	pièce d'env. 6 kg.,	p. kg. 4.50	
Tilsit entièrement gras,	pièce d'env. 4 kg.,	p. kg. 4.20	

KAESWOLF, COIRE 10.

Chronique sportive

SKI

Champéry aura l'honneur d'organiser samedi et dimanche prochain les championnats valaisans de ski. Nous vous renvoyons à ce sujet au communiqué spécial du comité de presse.

Bon voyage !

à notre équipe nationale qui vient de partir pour les USA où elle défendra le renom du ski suisse. Tous les sélectionnés étaient là, accompagnés par MM. Brunner et Glatthard et... notre ancien champion Karl Molitor, qui effectue un voyage d'affaires, mais qui pourrait bien, le cas échéant, prendre la place d'un skieur malade ou accidenté. Nous reviendrons en temps opportun sur ces grandes manifestations qui commenceront le 30 janvier à Lake Placid, où la neige a fait une apparition saluée avec enthousiasme.

HOCKEY SUR GLACE

Comme prévu, Montana chez lui, n'a pas eu de peine à battre Martigny, 9 à 2. Le score est suffisamment éloquent et pourtant nous nous en voudrions de ne pas signaler la remarquable résistance des Octoduriens durant les deux tiers-temps, 1-1, 2-1. Ce n'est qu'au troisième que, pour une cause que nous ignorons, ils s'effondrèrent, encaissant 6 buts. Montana a prouvé ainsi qu'il est maintenant en excellente condition physique et que la forme est là. Au moment d'aborder les matches importants avec les champions d'autres régions pour le titre romand, c'est prometteur. Le 10 à 1 de Château-d'Oex de l'année passée sera sans doute effacé !

Dimanche, Davos aura la visite de Lausanne. Comment ne pas prévoir la victoire des locaux, malgré les progrès accomplis par les gars de Hans Catfini. Arosa se déplacera à Zurich et, là, la partie s'annonce beaucoup plus ouverte. La forme des avants décidera et nous donnons la préférence à Arosa dont la fameuse ligne Trepp, Gebi et Uhli Poltera semble avoir retrouvé toute son efficacité comme en témoignent les nombreux buts marqués au cours des dernières rencontres.

A l'autre bout du tableau, Bâle, Berne, Grasshoppers, Young Sprinters ont entamé une lutte sans merci. Pour son premier match, Berne a causé une certaine surprise en disposant nettement des Bâlois. Vendredi soir, les Bernois joueront contre Young Sprinters et dimanche, ces derniers rencontreront Grasshoppers. Nous serons peut-être fixé dimanche soir sur les possibilités des uns et de autres, bien que les matches revanches puissent donner lieu à renversements de situation.

FOOTBALL

Fatton récompensé !

Alors qu'en France, les journalistes sportifs ont décerné à Mimoun, le prestigieux coureur de demi-fond et de cross, le titre de champions des champions pour 1949, ceux de Genève, sous la direction de M. Bonnardelli, se sont réunis également pour attribuer la garde pour une année de la Coupe désignant le meilleur sportif habitant Genève.

C'est Fatton, du Servette, qui a recueilli la majorité des suffrages ; ce choix est particulièrement heureux et récompense un garçon méritant et modeste. Après lui, Jean Brun, dont personne n'a oublié les exploits en cyclisme pour sa première année d'activité chez les professionnels, prend une deuxième place que nul ne contestera. Au troisième rang, le champion suisse de tennis Granges, qui devance F. Grosjean, qui fera peut-être mieux en 1950, selon les résultats obtenus à Aspen.

E. U.

SKI

Le concours de Praz-de-Fort

Le Ski-Club Ferret-Champex organisait son concours annuel dimanche dernier à Praz-de-Fort au milieu de ce pittoresque Val Ferret, si beau en été quand la nature a reverdit ses pâturages et que le vert sombre de ses forêts tranche sur le gris sombre de ses montagnes. Mais dimanche, le Val Ferret paraissait encore plus beau, enveloppé qu'il était dans un linceul de neige, sous un ciel merveilleusement bleu et sous un soleil étincelant. Aussi, la foule des grands jours s'était donné rendez-vous pour applaudir les jeunes skieurs et les encourager dans la pratique de ce beau sport.

Le matin, par une température glaciale et sur une neige idéale, 18 coureurs se lancent sur la piste de fond longue de 7 km. pour les juniors, et 14 km. pour les seniors. Cette compétition devait voir la victoire de Raphy Mottier, du Ski-Club de Daviaz, chez les juniors et celle d'Edmond Formaz, du Ski-Club de Ferret-Champex, chez les seniors.

L'après-midi, 50 coureurs se disputaient le slalom sur un parcours très spectaculaire et au milieu d'une affluence extraordinaire de population. Cette course est revenue au célèbre descendeur Alphonse Tornay, du Ski-Club de Ferret-Champex et de la sorte il s'adjuge définitivement le challenge.

Le chronométrage a fonctionné de façon parfaite sous la haute direction de M. l'horloger Gallay, de Martigny.

Résultats :

Slalom

Juniors. — 1. Lovey Charly, Ferret-Champex ; 2. Darbellay Pierre, Martigny ; 3. Mottier Raphy, Daviaz ; 4. Exquis Ulrich, Velan, Liddes ; 5. Tissières Laurent, Ferret-Champex.

Seniors. — 1. Tornay Alphonse, Ferret-Champex ; 2. Pont Roland, Ferret-Champex ; 3. Carrupt Bernard, Ferret-Champex ; 4. Ritter Hermann, Ferret-Champex ; 5. Tissières Fernand, Fully ; 6. Max Jean, Velan ; 7. Marcoz René, Ferret-Champex ; 8. Dorsaz Georges, Martigny-Combe ; 9. Gabioud Georges, Velan ; 10. Roduit Léonce, Fully.

Combiné fond-slalom

Juniors. — 1. Mottier Raphy, Daviaz ; 2. Rausis Roland, Ferret-Champex ; 3. Bérard Jean-Pierre, Ferret-Champex.

Seniors. — 1. Max Jean, Velan ; 2. Formaz Edmond, Ferret-Champex ; 3. Gabioud Georges, Velan ; 4. Darbellay Oscar, Velan.

Classement des équipes au slalom

1. Ferret-Champex.
2. Fully.
3. Velan (Liddes).
4. Martigny-Combes.

CONCOURS REGIONAL VERCORIN

Le concours régional de Vercorin vient de se terminer, et comme ces années précédentes, a remporté un très grand succès. La neige étant en excellent état, les épreuves de fond-descente-slalom se déroulèrent dans les meilleures conditions, et c'est une quarantaine de coureurs venant de tous les clubs du Valais central qui s'alignèrent au départ.

Dans la **course de fond**, le duel fut serré entre les coureurs d'Anniviers et ceux de Vercorin. Finalement, c'est Armand Genoud, d'Ayer, qui s'impose, précédant de 22 secondes Ivon Chevey, de Vercorin.

Au **combiné alpin**, nous avons eu le regret d'enregistrer le forfait du détenteur du Challenge en la personne de René Rey, de Crans, appelé au Trophée des quatre pistes à Villars. Toutefois, nous le remercions de sa sportivité d'avoir envoyé à Vercorin ses deux frères Bernard et Gérard, pour tenter de défendre son challenge. Malgré toute l'ardeur que ces derniers ont apporté à la lutte ils n'arrivèrent à s'imposer, et c'est le jeune espoir Michel Bovier, de Vex, qui l'emporte devant Robert Théoduloz, de Vercorin. Nous relevons ici la belle tenue des coureurs Vital Vuignier, de Montana, des Délèze, d'Arpettaz-Nendaz, ainsi que ceux d'Anniviers et Vercorin.

Au **combiné** trois épreuves seniors, le Challenge est attribué pour la deuxième année à Armand Genoud, d'Ayer, devant Ivon Chevey, de Vercorin.

En Juniors, c'est Michel Salamin, d'Ayer, qui gagne le Chalenge, précédant André Siggen, de Vercorin.

Relevons qu'en Seniors II, le premier est Adolphe Chevey, de Vercorin, tandis qu'en Seniors III c'est le toujours jeune Pierre Devanthéry.

Le challenge au combiné trois par équipe de quatre coureurs est revenu au Ski-Club Ayer (Anniviers), devant Vercorin.

Le Ski-Club Vercorin est flatté de l'heureuse participation à ces épreuves et remercie tous les participants en leur donnant rendez-vous pour la Coupe de Vercorin qui se déroulera le 19 février.

D. C.

Radio-Programme

Jeudi 26 janvier

SOTTENS. — 7 h. 10 Réveille-matin. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Premiers propos et concert matinal. 11 h. Emission commune. 12 h. 15 Le quart d'heure du sportif. 12 h. 30 Orchestre. 12 h. 45 Heure. Informations. 12 h. 55 Chanteurs noirs 13 h. 10 A l'Opéra... 13 h. 35 Alfred Cortot. 16 h. 30 Heure. Emission commune. 17 h. 30 Quatuor. 17 h. 55 Hommage à James Ensor.. 18 h. 10 Cotillon, musique de ballet. Chabrier. 18 h. 20 La quinzaine littéraire. 18 h. 50 Disque. 18 h 55 Le micro dans la vie. 19 h. 13 Heure. Le programme de la soirée. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le miroir du temps. 19 h. 40 La Chaîne du Bonheur. 20 h. Le feuilleton radiophonique : Au Bonheur des Dames. 20 h. 30 Surprise-Party. 21 h. 10 Les grandes heures du reportage. 21 h. 25 Concert par l'Orchestre du Studio 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Musiques de l'écran.

BEROMUNSTER. — 6 h. 15 Informations. 6 h 20 Musique récréative. 7 h. Informations. 7 h. 05 Disques. 11 h. Emission commune. 12 h. 15 Trio chromatique. 12 h. 30 Heure. Informations. 12 h. 40 Concert populaire. 13 h. 15 Nouveaux disques. 14 h. Recettes et conseils. 14 h. 15 Chants, par des vedettes de cinéma. 14 h. 30 Heure. 16 h. L'Italie culturelle d'aujourd'hui. 16 h. 30 Emission commune. 17 h. 10 Chansons populaires écossaises. 17 h. 30 Chansons d'enfants. 18 h. Extrait du ballet de la Belle au bois dormant. 18 h. 15 Petites merveilles de la nature 18 h. 25 Saxophone et piano. 18 h. 40 Petites histoires de tous les jours. 18 h. 50 Orchestre. 19 h Chronique d'économie suisse. 19 h. 10 Mélodies d'hier et d'aujourd'hui. 19 h. 25 Communiqués radioscolaires 19 h. 30 Informations. 20 h. Une pièce en dialecte 21 h. Radio-Orchestre. 21 h. 35 Le bulletin littéraire de janvier. 22 h. Informations. 22 h. 05 Miniatures modernes. 22 h. 30 Sonate pour piano.

Monsieur **Adrien RAUSIS-JORIS**, et ses enfants **Sophie, René, Colette, Marie-Claude, Pierre, Alexandre** et **Marie-Antoinette**, à Orsières ;

Madame et Monsieur **Fritz REBER-JORIS** et leurs enfants, à Berne ;

Madame et Monsieur **François RAUSIS-JORIS** et leurs enfants, à Orsières ;

Monsieur et Madame **Clovis JORIS-TISSIERES**, à Orsières ;

Madame et Monsieur **Candide DARBELLAY-JORIS** et leurs enfants, à Orsières ;

les enfants et petits-enfants de feu **Ferdinand RAUSIS**, à Orsières, en Californie et Genève ;

les enfants et petits-enfants de feu Ephyse **JORIS**, à Orsières, Sierre, St-Maurice, Fully, Sion et Martigny ;

les enfants et petits-enfants de feu **Philomène DARBELLAY**, à Orsières, Martigny et Genève ;

ainsi que les familles parentes et alliées, **JORIS, DARBELLAY, MURISIER, POUGET, COMTE, RAMAZZI**, à Orsières, Liddes, Genève, Paris, Milan et Lausanne,

ont la grande douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Julia RAUSIS

née JORIS

leur chère et regrettée épouse, maman, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, enlevée à leur tendre affection le 24 janvier 1950 dans sa 44e année, après une courte maladie, munie des saints sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Orsières le vendredi 27 janvier 1950, à 10 heures.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Madame **Claire COQUOZ-RAPPAZ** et son fils **René**, à Evionnaz ;

Madame et Monsieur **Maurice MOTTET-COQUOZ**, à Châtelard ;

Madame Veuve **Joséphine COQUOZ**, à Evionnaz ;

Monsieur et Madame **Denis COQUOZ-COQUOZ** et leurs enfants ;

Monsieur et Madame **Marcel COQUOZ-PERNOLET** et leurs enfants ;

Monsieur et Madame **Clovis COQUOZ-PERNOLET** et leur fils ;

Monsieur et Madame **Ami GAY-BALMAZ**, à Vernayaz ;

Monsieur **Max GAY-BALMAZ-COQUOZ**, à Vernayaz ;

les enfants et petits-enfants de feu **Jean-Pierre RAPPAZ**, à Evionnaz, Dorénaz, Sierre, Sion et St-Maurice,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Hermann COQUOZ

leur cher et regretté époux, père, beau-père, fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé dans sa 51e année, à Evionnaz, le 25 janvier 1950.

L'ensevelissement aura lieu à Evionnaz le samedi 28 janvier 1950, à 10 heures.

Priez pour lui

Cet avis tient lieu de faire-part.

Monsieur et Madame **André MORAND** et leurs enfants, **Mathilde, Louis** et **Colette**, à Martigny-Ville ;

Monsieur **Louis MORET**, à Sion ;

Monsieur et Madame **Charles BOSSON**, avocat, et leurs enfants, **Anne-Marie, Dominique, Jean-Baptiste** et **Bernard**, à Annecy ;

Monsieur et Madame **Charly MORET**, et leurs enfants ;

Monsieur et Madame **Antoine MORET**, leurs enfants et petits-enfants ;

Madame **Jean TORRIONE** et ses enfants ;

Madame Veuve **Benjamin MORET** ;

Monsieur **Valentin SAUDAN**, ses enfants et petits-enfants ;

Les enfants et petits-enfants de feu Monsieur **Emile MORET**, les enfants et petits-enfants de feu Monsieur **Guillaume MORET**, les enfants et petits-enfants de feu Monsieur **Louis VOUILLOZ-MORET**, les enfants et petits-enfants de feu **Monsieur Maurice VOUILLOZ-MORET**, les enfants et petits-enfants de feu **Monsieur Jean-Pierre MORET** ;

Madame Veuve **Jules TORRIONE** et son fils ;

La famille de feu Monsieur et Madame **Valentin DARBELLAY-CHATTRON**, ainsi que les familles **ABBET, GAY, GAY-CROSIER, MORET**,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Antoine MORET

née Berthe GAY-CROSIER

leur chère mère, grand-mère, tante, belle-sœur et cousine, décédée le 24 janvier 1950, à l'âge de 79 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu à Martigny-Ville, le vendredi 27 janvier, à 10 heures.

Départ du domicile mortuaire à 9 heures 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Madame et Monsieur **Rémy DERIVAZ-CLERC** et leurs enfants, à St-Gingolph ;

Monsieur et Madame **Gilbert CLERC-SCHURMANN** et leurs enfants, au Evouettes ;

Madame et Monsieur **Gaston REBER-CLERC** et leurs enfants, à Berne ;

Madame et Monsieur **Emile BROUZE-BROUZE** et leurs enfants, aux Evouettes, à Lausanne et au Sentier ;

Mademoiselle **Lisette MEDICO**, à Lausanne ;

Monsieur et Madame **Jean BROUZE** et leurs enfants, en Maurienne (France) ;

Monsieur et Madame **Roger BROUZE-MENGUIN**, à Evian ;

Madame Veuve **Emile SCURMANN-CLERC** et ses enfants et petits-enfants, aux Evouettes et au Bouveret ;

Madame Veuve **Ruben CLERC-CARRAUX**, ses enfants et petits-enfants, à Vouvry ;

Monsieur et Madame **RUYSSEN**, leurs enfants et petits-enfants, à Charolles (France) ;

les familles **BROUZE, CLERC, SCHURMANN SEYDOUX, BUSSIEN, FAVEZ, MEDICO, BUSSET, CARRAUX, JAUSLIN** et **PARCHET**,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part du décès de

Madame Veuve Benjamin CLERC

née Laurence BROUZE

leur chère mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée à l'âge de 82 ans, munie des secours religieux.

L'ensevelissement aura lieu aux Evouettes le 27 janvier 1950, à 10 heures.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de faire-part.

St-Maurice

UN DEUIL CHEZ LES PERES CAPUCINS

Le couvent des RR. PP. Capucins de Saint-Maurice vient d'être douloureusement frappé par le décès de son benjamin, le Frère André-Marie Varrin. Né à Porrentruy le 12 octobre 1928, il fut baptisé à Cornol où ses parents étaient établis et où il fréquenta les écoles primaires. Fils aîné d'une famille profondément chrétienne, il se sentit appelé de bonne heure à la vie religieuse, comme la petite Sainte de Lisieux. Il avait à peine 15 ans qu'il demandait avec insistance de pouvoir partir au couvent. Il put réaliser ses ardents désirs à l'âge de 16 ans et demi et il fit le postulat, le noviciat et la profession simple au couvent de Sion. Il passa ensuite une année au couvent de Bulle, puis il fut transféré à St-Maurice. Il se préparait avec ferveur à faire sa profession solennelle au mois de mai de cette année, profession qu'il a émise sur son lit de souffrance quelques jours avant d'être visité par « notre sœur la mort ». Ses chers parents, ses deux sœurs et sa grand'maman eurent la joie — et aussi la douleur — de le voir et de l'embrasser une dernière fois dans un suprême adieu.

De santé plutôt délicate, il fut terrassé par des crises d'urémie auxquelles il succomba dans sa 22e année malgré les soins empressés de son Docteur et des Révérendes Sœurs de la Clinique St-Amé, qui lui prodiguèrent leur admirable dévouement.

Le regretté défunt, fervent disciple du Séraphin d'Assise, laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un jeune homme exemplaire et d'un religieux toujours aimable et serviable. Il a réalisé la parole de l'Esprit-Saint : « Arrivé en peu de temps à la perfection, il a fourni une longue carrière ».

Conseils aux sportifs

L'usage régulier des sels de santé Andrews facilite les fonctions gastriques et intestinales. Aucune lourdeur ne vous handicape durant l'effort. Une cuillerée à café de sels Andrews suffit à préparer instantanément une délicieuse boisson, rafraîchissante en été comme en hiver. Toutes pharmacies et drogueries.

Mademoiselle **Louisa PERRAUDIN**, à Lausanne ;

Madame et Monsieur **Albert BLANC-PERRAUDIN**, à Genève ;

Mademoiselle **Nelly PERRAUDIN**, au Sentier ;

Monsieur **Raphaël TROLLET-FILLIEZ**, ses enfants et petits-enfants, à Bagnes ;

les enfants de feu **Marie MUDRY-FILLIEZ**, à Montana, Genève, Lausanne ;

les enfants et petits-enfants de feu **Séraphin PERRAUDIN**, à Versegères ;

les enfants et petits-enfants de feu **Maurice PERRAUDIN**, à Versegères et Genève,

ainsi que les familles parentes et alliées **FILLIEZ, PERRAUDIN, MICHAUD, MAY, CARRON, FUSEY, VAUDAN, BESSE**, à Bagnes,

ont la douleur de faire part de la mort de

Madame Louise PERRAUDIN

née FILLIEZ

leur chère mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée à l'âge de 82 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu au Châble le vendredi 27 janvier 1950, à 10 heures.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de faire-part. z

Madame Veuve **Joseph COURTHION**, à St-Maurice ;

Madame et Monsieur **Oswald UDRIOT-COURTHION**, à Monthey ;

Madame et Monsieur **Auguste CROCIANNI-COURTHION**, à Genève ;

Mademoiselle **Marie-Thérèse COURTHION**, à St-Maurice ;

ainsi que les familles parentes et alliées, à Versbier, Montreux, Bremblens et Zurich,

font part du décès de

Mademoiselle Louise COURTHION

leur chère belle-sœur, tante, marraine et cousine, décédée le 25 janvier, après une longue maladie, à l'âge de 78 ans, et munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à St-Maurice le 27 janvier 1950, à 10 heures 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P. P. E.

La Société de chant « **Cecilia** » de **Fully** a le regret de faire part du décès de

Monsieur Marius CARRON

père de son dévoué membre, **Marcel CARRON**, de Buttonnaz.

L'ensevelissement aura lieu vendredi 27 janvier 1950, à 10 heures.

Les membres de la société sont priés d'assister aux obsèques.

Vente spéciale
après inventaire

Une foule d'excellents articles sacrifiés

Bas dames	1.50
Combinaisons jersey	6.80
Tabliers-tourreaux	9 80
Blouses en lainage, divers coloris,	16.50
Jupes, noires, brunes, écossaises,	16.50
Manteaux hiver dames	88.—, 68.—
Chemises messieurs, oxford	9.80
Chemises messieurs, jersey laine	11.80
Chemises messieurs, à carreaux	15.—
Vestons sport, pure laine,	48.—
Manteaux pluie, pure popeline,	48.—
Complets sport, 2 pièces, pure laine	88.—
Manteaux hiver	95.—
Couvertures 150/210	25.—
Draps de lits molletonnés, 170/240,	16.—
Coutil matelas 120 cm. le m.	5.—

10 % sur toutes les laines, sous-vêtements, gants, pull-overs, etc.
15 % sur les articles de ski et manteau d'hiver dames et messieurs.

Ville de Lausanne - St-Maurice
Jos. Zeiter.

CHAMPÉRY Samedi et Dimanche 28 et 29 janvier 1950

16es CHAMPIONNATS VALAISANS DE SKI

Samedi 10 h. Descente — 14 h. 30 Fond
Dimanche 9 h. 30 Slalom — 14 h. *Saut*

Profitez des prix réduits : Aigle-Champéry ret. Fr. 4.95. Monthey-Champéry ret. 3.05
Trains spéciaux assurant la correspondance de la ligne du Simplon

FIN DE Soldes 1950 SAISON

1 lot **TAFFETAS BRODE**
pour robes et deux-pièces, grand choix de coloris, largeur 90 cm., le mètre sacrifié **1.90**

1 lot **CREPE MOUSSE UNI**
pour la robe élégante jolis coloris de la saison, largeur 90 cm., le mètre sacrifié **3.50**

1 lot **LAINAGE PURE LAINE**
pour la robe habillée, grand choix de coloris, largeur 130 cm., le mètre sacrifié **7.50**

1 lot **COTONNE VICHY**
pour tabliers et blouses, etc..., jolies dispositions, largeur 90 cm., le mètre sacrifié **4.95**

1 lot **COUTIL MATELAS RAYE**
belle qualité, pur coton, largeur 120 et 135 cm., le mètre sacrifié **5.90**

1 lot **COUVERTURES DE LAINE**
belle qualité, soldé 150/210 cm. **22.50** — 140/190 cm. **19.80**

SUR TOUT NOTRE STOCK DE **COUVERTURES de LAINE** rabais spécial de 10 %

SATIN JACQUARD
pour grand rideaux, une série spéciale, qualité superbe, largeur 120 cm., ancien prix 10.75, le mètre sacrifié **5.90**

Comptoir des Tissus
S. A.
VEVEY

Aussi maniable qu'une portative — aussi précise qu'une grosse machine de bureau, la « 2000 » vous assure un courrier impeccable.

OFFICE MODERNE • SION
OLIVIER-ELSIG

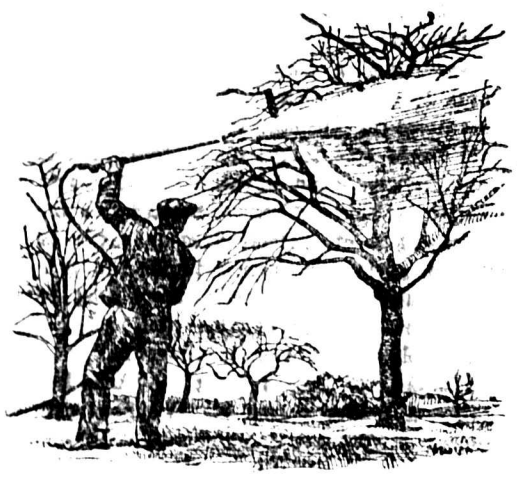

VÉRALINE
ET
PARANICROL

pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Dr R. MAAG S. A. - Dielsdorf-Zurich

Désirez-vous un capital sûr ?

Vous pouvez gagner autant que l'intérêt à 2,5 % d'une fortune de 250.000 à 300.000 francs, uniquement par votre travail.

Vous jouirez de gains de plus en plus importants si vous augmentez votre « capital-travail », c'est-à-dire VOTRE SAVOIR.

Dans ce but, suivez chez vous, à l'heure qui vous plaît, nos compléments de formations adaptés individuellement ou nos nombreuses formations complètes de correspondant, sténo-dactylo, secrétaire, comptable, employé de bureau, etc.

Pour augmenter sans tarder, votre capital le plus sûr, demandez aujourd'hui encore notre intéressant prospectus en indiquant la formation que vous préférez acquérir et en joignant 60 ct en timbres pour frais.

Succès Placement Association des Anciens. Ce qui a été fait pour tant d'autres peut être fait pour vous.

Prix à forfait tout compris : ports, matériel complet, machines à écrire, etc., etc. sans aucun frais accessoire.

ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE
fondée en 1941

Agence pour le Valais :
NAX sur Sion

Ménagères ! Attention !

Dès ce jour demandez à votre épicier les cacaos sucrés **PERRIER** très avantageux

Le paquet de 200 gr. Fr. 0.75
le paquet de 500 gr. Fr. 1.60

Chocolats PERRIER, Chavannes-Renens

Le jus de pommes

maintenant surtout parce qu'il vous apporte des calories pour lutter contre le froid

On serait acheteur de
FOIN et REGAIN
de première qualité, en vrac ou botelé. Faire offres à la Société d'agriculture de Fully, téléphone 6.30.27.

A vendre d'occasion plusieurs
moteurs industriels
5-6 et 1 ½ HP et un treuil à manivelle et à moteur.
S'adresser au Nouvelliste sous O. 7227.

BUREAU DE PLACEMENT
et commercial, à remettre, station fréquentée, Fr. 7000.-. Recettes 15.000.— an. Loyer 100.— avec app. — Case postale 36, Saint-Maurice.

Jeune fille
distinguée et de toute confiance cherche place comme femme de chambre ou de ménage.
Offre sous chiffre P. 1756 S.

On cherche bon
domestique
de campagne, connaissant bien les travaux de la vigne.
S'adr. à Publicitas, Sion sous chiffre P 1713 S.

On cherche
jeune fille
pour aider au ménage. Entrée de suite ou date à convenir. — S'adresser à Mme Henri Favre, Saxon.

On demande jeune
Sommelière
intelligente et propre. Entrée immédiate. Faire offres écrites avec photo. Case postale 48, Aigle.

A vendre une
salle à manger
une **chambre à coucher, meubles de cuisine,** le tout à l'état de neuf. Prix intéressant.
S'adresser sous P 1714 S, Publicitas, Sion.

CEINTURES
enveloppante, **gaines,** ventrières, pour **grossesses,** descentes d'estomac, contre obésité, etc. **BAS PRIX.** Envois à choix. Indiquer genre désiré.
Rt. Michel, spécialiste, 3 Mercerie, Lausanne.

CONVOCATION
de la Société de Secours mutuels de Martigny et environs

L'assemblée générale annuelle aura lieu le **dimanche 29 janvier 1950, à 14 h. 30,** dans la grande salle communale de **Martigny-Bourg.**

Ordre du jour statutaire.

Après l'assemblée, à **15 heures 15,** conférence avec cartes sur le

Tunnel routier du Grand-Saint-Bernard

par Me Victor Dupuis, avocat à Martigny.

Cette conférence est **publique** et **gratuite.**

INVITATION CORDIALE

Orsières

Le soussigné avise sa clientèle qu'à partir du 1er février il reprend le **CAFE NATIONAL, à ORSIERES.**
Par des consommations de premier choix, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.

Se recommande : **Jean Pellaud-Arlettaz.**

Tirs à balles

Des tirs au mousqueton, fusil-mitrailleur et pistolet auront lieu dans la région de

APROZ (pentes 600 m. à l'Est d'Aproz), aux dates suivantes :

Jeudi,	**26.1.50**	**0800-1600**
Vendredi,	**27.1.50**	**0800-1600**
Mardi,	**31.1.50**	**1400-1700**

Le public est avisé qu'il y a danger de circuler à proximité des emplacements de tir et doit se conformer aux ordres donnés par les sentinelles.

Sion, le 24.1.50. (Tél. No 2.21.13).

Place d'armes de Sion.
Le Commandant.

A vendre
6000 toises de vignes
avec habitation. Excellente situation, proximité Sierre.
Ecrire sous chiffre **P 1802 S Publicitas, Sion**

N'attendez pas...
au dernier moment pour apporter vos annonces !

Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris, affilié de la Société de Marie, parlera du Père Chaminade sur le thème : « Une humble audace au service de temps nouveaux ».

Après Fribourg et Sion, Martigny ne manquera pas de manifester par sa présence à la conférence, combien elle apprécie la gentillesse du recteur de l'Institut catholique de Paris d'avoir bien voulu venir jusque dans notre beau Valais.

BANQUE SUISSE D'EPARGNE ET DE CREDIT

Le bénéfice net de l'exercice 1949 s'élève à *Fr. 275,203.64* (en 1948 Fr. 265,345.10). En tenant compte du report de l'année 1948, les soldes disponibles du compte pertes et profits est de *Fr. 386,249.48*.

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante : 4 ½ % (comme l'année précédente) de dividende au capital-actions de priorité (Fr. 96,750.—), 4 ½ % de dividende (contre 4 % précédemment) au capital-actions ordinaire (Fr. 151 mil-420.—), attribution aux réserves Fr. 15,000.—, report à compte nouveau Fr. 123,079.48.

—o—

AUX RECRUES 1950

Comme chaque année, les Mouvements de Jeunesse du Valais organisent des journées d'orientation pour les recrues accomplissant leur école en 1950.

Ces journées auront lieu le *29 janvier, à 14 h.*, dans les villes suivantes :

Monthey : Café Helvétia ;

Martigny : Institut de Ste-Jeanne-Antide ;

Sion : Salle des œuvres. Rue de la Dent Blanche ;

Sierre : Salle de D.A.P.

Les trois conférences seront données par : un officier, un capitaine-médecin, un capitaine-aumônier.

Ces journées étant très importantes, nous espérons que les jeunes répondront nombreux à la convocation qui leur a été envoyée.

—o—

MONTANA
Un nouveau médecin

Nous venons d'apprendre que M. le Dr Charles Rey, fils de M. Louis Rey, propriétaire de la Pension Helvetia et président de la Société de Développement de Montana, est autorisé à pratiquer l'art médical dans le canton. Nous souhaitons à notre cher ami M. le Dr Rey une brillante carrière médicale et le félicitons particulièrement, étant le premier ressortissant de la commune bourgeoisiale de Montana qui ait obtenu le diplôme de médecin.

Un ami.

—o—

St-Léonard
CHEZ LES AUXILIAIRES MEDICALES

La réunion des auxiliaires médicales des districts de Sion et Sierre aura lieu vendredi 27 janvier, à 14 heures, à la cure de St-Léonard.

—o—

DEUX ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

(Inf. part.) — Entre *Stalden et Saas*, un camion conduit par M. Hermann Anthamatten est entré en collision avec une voiture pilotée par M. Zen-Ruffinen, de Loèche. Résultat : 1600 francs de dégâts.

*

A Savièse, la voiture du colonel-divisionnaire Montfort, en stationnement, a été endommagée par l'automobile d'une personne de la région.

TOUJOURS LES ACCIDENTS DE SKI

(Inf. part.) — Au Mont-la-Chaux, M. Marc Gay, chef de service à la Caisse Cantonale de Compensation, a fait une chute en skiant. Il a été relevé avec une fracture de la jambe et une forte commotion. Après avoir reçu des soins du Dr Ducrey, la victime a été ramenée à son domicile, à Sion, dans la voiture de M. le conseiller Marcel Kummer.

Après le gros sinistre de Glis
Derniers détails

—o—

Notre correspondant particulier nous donne les précisions suivantes:

C'est dans la nuit de mardi que le propriétaire de la scierie, M. Hermann Hallenbarter, qui habite avec sa famille dans un immeuble proche de l'usine, vit soudain des flammes sortant des bâtisses. Il se rendit au local des pompes de Glis et donna l'alarme. Les sauveteurs de Brigue, de Naters, de Briggerberg avaient rejoint leurs camarades de Glis qui combattaient le sinistre. Il fallait songer à protéger les immeubles voisins : la maison du propriétaire et un arsenal fédéral. Après bien des efforts, le danger fut écarté. De la scierie et des stocks de bois, il ne reste pas grand'chose. On estime les dommages à plus de 150.000 francs.

La scierie Hallenbarter était très connue. Elle occupait un nombre respectable d'ouvriers. Les causes de l'incendie ne sont pas encore connues à l'heure actuelle.

Temps probable jusqu'à jeudi soir

Nord des Alpes. — Généralement couvert. Précipitations peu importantes. Quelques éclaircies dans les Alpes et au nord-est du pays. Vent faible du secteur sud-ouest. Légère hausse de la température.

Sud des Alpes. — Quelques chutes de neige locales peu importantes. En plaine, au cours du jeudi quelques éclaircies locales, mais en général très nuageux. Modérément froid.

Dernière heure

Le procès des faux affidavits
Les derniers interrogatoires

—o—

LAUSANNE, 25 janvier. (Ag.) — Si l'on essaie de résumer les interrogatoires de tous les inculpés valaisans, il se dégage l'impression que seuls Métry et Calpini ont véritablement connu tous les fils de la magistrale escroquerie conçue par Métry. Certes, les trois notaires ont facilité grandement les agissements de l'ancien chef-comptable. mais pour un observateur impartial, force est d'écrire que leur culpabilité paraît beaucoup moins grave que celle des deux autres co-inculpés. Quant à Arnold, il donne l'impression d'avoir vu clair dès le début et d'avoir toujours cherché à se couvrir en arguant d'une simple fraude fiscale.

L'audience de mercredi matin commence par l'interrogatoire de *Marcel Capt*. La foule n'a pas encore envahi les tribunes et à ces heures matinales, l'atmosphère est beaucoup plus calme. Capt, le premier des prévenus genevois est un courtier en valeurs, d'aspect neutre, type parfait de l'employé de bureau consciencieux. Il a quelque peine à évaluer les bénéfices réalisés lors de la fourniture des titres à Métry, mais son profit peut s'évaluer à environ 200,000 francs. Capt voit en ces ventes une opération boursière ordinaire et ne s'est pas étonné de voir les titres acceptés à un prix si élevé, car il existait à l'époque un large marché libre où les prix de la « marchandise » étaient sensiblement égaux. Métry précise qu'au cours des opérations, Capt ne s'est jamais soucié de la façon dont ces titres seraient vendus. M. Mayer, expert auprès du Tribunal, relève que les seules circonstances à la charge de Capt consistaient dans le fait qu'il ne s'est pas inquiété que les prix aient été acceptés sans discussion par Métry. Capt réplique qu'il croyait que Métry était à la tête d'un important groupe d'agents valaisans. Si Capt s'est rendu lui-même à Sion, c'est que les affaires boursières sont toujours pressantes et qu'il est tout à fait normal que le courtier en valeurs se déplace auprès de ses clients. Me Humbert, défenseur de Capt, essaie, mais en vain, d'obtenir du ministère public, des précisions sur le terme « agissement » employé dans l'acte d'accusation.

L'interrogatoire de *Robert Bersier*, ancien employé de la Banque de Paris et des Pays-Bas, possède, à un degré parfait. le physique de son emploi. Il paraît insolite à la Cour qu'un employé de banque se soit déplacé de Genève à Sion pour donner des explications à des clients. D'autre part. le président Rais s'étonne de ce que Métry et Calpini aient remis à la Banque des affidavits en blanc. Cette entorse à la pratique bancaire s'explique, déclare Bersier, par le fait que la Banque Populaire Valaisanne souffrait d'une pénurie de personnel spécialisé. La Banque de Paris et des Pays-Bas, avant d'entreprendre les ventes, fit prendre des renseignements sur Métry et Arnold et ce n'est qu'après réception des références favorables qu'elle commença l'opération. Bersier, impressionné par les personnalités de ces commettants valaisans, leur fit confiance et ne s'est pas douté du caractère délictueux de ces ventes.

*

On passe enfin à l'interrogatoire de Michel Peretti, de Genève, chef du service de la bourse de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

L'interrogatoire porte essentiellement sur les entretiens entre les employés de la banque et les représentants du Trust de Sion. « Si vous êtes certains, a déclaré Peretti, que ces titres répondent aux conditions exigées, vendez-les avec l'affidavit L 2 ». Il prétend n'avoir donné que ces seuls rensiegnements et nie formellement être l'indicateur de la vente des paquets de la Royale Dutsch. La régularisation des titres étant du domaine de Duncan (décédé au cours de l'instruction), l'opposition qui frappait certains de ces titres n'avait pas gêné Peretti outre mesure. Le président essaie de faire avouer à Peretti qu'il devait savoir qu'il s'agissait d'une affaire douteuse, Peretti le nie énergiquement. Les services qu'il a rendus sont d'ordre professionnel et il n'est pas étonné de toucher 25.000 francs, car il estime que la vente était parfaitement réussie et même au delà de toute espérance, alors que les marchés, même réguliers portant sur les valeurs, étaient difficilement réalisables à l'époque.

Le ministère public tend à son tour à prouver la connivence entre Peretti et les inculpés valaisans en mettant l'accent sur la façon dont la banque de Paris et des Pays-Bas envoyaient leur correspondance à Sion, c'est-à-dire en la faisant précéder de l'anotation « personnelle » pour M. Challamel. Mais Peretti fait remarquer qu'il est d'usage courant d'adresser la correspondance entre banques au nom de personnes déterminées. A la fin de l'interrogatoire des inculpés genevois, on peut prévoir que le ministère public aura une partie très dure à jouer s'il veut établir l'intention dolosive et la prévention des inculpés. Le témoignage d'experts décharge considérablement le personnel de la banque qui, à son avis, a agi de façon normale. Cependant, l'ambiance entourant la défense des Genevois n'est pas très claire. D'autre part, on peut se rendre compte de l'escroquerie valaisanne, mais il est très difficile de la prouver.

Quant à Capt. on pourra requérir contre lui la charge d'instigation, contrairement à ce qui s'est passé pour Peretti. car c'est Métry qui est venu le trouver. Ce dernier apparaît donc comme moins compromis.

Tous les interrogatoires étant terminés, la Cour décide de relâcher Petitpierre et Calpini, qui resteront toutefois à disposition. Les avocats s'insurgent contre cette irrégularité, car les inculpés auront moins de facilité pour préparer leur défense. Ce à quoi le président répond que la défense doit déjà avoir écrit sa plaidoirie. L'après-midi, en l'absence de Schwager, il est donné lecture des procès-verbaux de ses dépositions lors de l'enquête Au cours de ces derniers temps, Schwager a nié formellement connaître la provenance délictueuse des valeurs. Il a suivi les ordres de Calpini, à l'achat comme à la vente, et n'aurait retiré de toutes ces opérations qu'un bénéfice de 2000 fr. versé de main à main par Calpini. Les 74.000 fr. de dettes personnelles qu'il a réglées à la suite de cette affaire s'explique par le fait qu'il a reçu 50,000 fr. d'un émigrant pour spéculer à son profit. Il aurait complété cette somme avec ses biens réguliers. D'après Schwager, les déclarations de Calpini sont un grossier mensonge. Il rappelle que Calpini puisait largement au compte établi en son nom à la banque Adler, alors que la totalité aurait dû passer au crédit des acolytes de Sion.

Puis la parole est donnée à M. Meyer, expert comptable, qui a dû rétablir toute l'affaire du point de vue comptable et suivre l'acheminement de chaque type de comptabilité englobé dans l'opération. Ce fut un travail très difficile, car les comptabilités des banques, telle celle de la banque Adler, qui avait reçu les titres de la Banque populaire valaisanne, étaient également truquées.

A ce moment, la défense évoque le scandale de la banque Blankart, mais le président ramène les débats sur l'affaire présente.

Cette troisième journée se termine.

Au procès de l'espion Steiner
Un réquisitoire justement sévère

—o—

BERNE, 25 janvier. — Mercredi matin, au procès intenté à Steiner, devant le tribunal de division 3 A, on a entendu les témoignages à huis clos, l'après-midi les plaidoyers ont été prononcés en séance publique.

L'accusateur, le lieutenant-colonel Dannenberger, auditeur extraordinaire, a le premier la parole. Il demande au tribunal de déclarer l'accusé coupable conformément aux dispositions de la loi. Il ne saurait être question de sursis. A l'origine de tous les délits se trouve la décision de se mettre au service de l'espionnage français. L'accusé est coupable de s'être laissé corrompre de manière continue. Il s'est rendu coupable de violation continuelle de secret télégraphique et du secret de fonctionnaire. Par la suite, il s'est rendu coupable de services d'information permanents contre les Etats étrangers, d'un service d'information politique et économique permanent et de violation permanente de secrets militaires. Ces divers délits, selon l'ancien Code pénal fédéral, selon le Code pénal actuel, selon le Code pénal militaire et selon la loi sur l'espionnage, ainsi que d'après les divers arrêtés du Conseil fédéral, sont punis, selon leur gravité, d'amende, de prison ou de travaux forcés. En faveur de l'accusé, on peut tenir compte qu'il n'a jamais été condamné. Le pire crime qu'il ait commis paraît être la trahison continue du secret militaire, crime puni d'une peine de travaux forcés pouvant aller jusqu'à 20 ans.

L'auditeur extraordinaire a formulé les réquisitions suivantes : 15 ans de pénitencier, sous déduction de la préventive, une amende de 3000 fr., la dégradation de son grade d'appointé, l'exclusion de l'armée, le congédiement de ses fonctions et l'incapacité de postuler d'autres fonctions pendant 10 ans, la suppression des droits civiques pendant 10 ans, après avoir purgé sa peine, le paiement des frais de procès, la confiscation du montant total de l'argent gagné par corruption et de l'ensemble des sommes qui ont servi à favoriser les activités subversives de l'accusé.

Sur ce, le défenseur, le premier-lieutenant Jacob, a prononcé son plaidoyer. Steiner n'est pas un criminel par sa volonté. Il n'a pas cherché délibérément à commettre des actes délictueux, mais il est tombé dans les filets de l'espionnage français. Dans bien des cas, Steiner s'en est tenu à la préparation du délit, mais n'a pas accompli le délit lui-même, de sorte qu'un « délit punissable » n'était pas commis. Une peine de 15 ans de pénitencier est disproportionné si on pense à l'âge de l'accusé, 60 ans, et les châtiments pécuniers ne le frappent pas lui-même, mais sa femme innocente. En sa qualité d'accusé, Steiner avait le dernier mot. Il a déclaré brièvement qu'il regrettait ses erreurs et demandait pardon. Après une brève suspension d'audience, le tribunal a commencé de délibérer sur le jugement, délibérations qui se poursuivront ce matin jeudi. Le pononcé du jugement aura lieu ce matin également.

Au paradis rouge
Des Suisses dans des camps de concentration soviétiques

—o—

GOETTINGUE, 25 janvier. (Ag.) — Le bureau central de la « Ligue contre l'inhumanité » fait savoir qu'il a communiqué à la mission suisse près la Haute Commission alliée en Allemagne, les noms de plusieurs ressortissants suisses qui ont été livrés aux camps de concentration de l'Union des Soviets. « La Ligue » aurait appris qu'entre autres le Suisse Zürcher, malgré des protestations réitérées, a été retenu dans le camp de concentration soviétique pour civils No 222, près de Uktin-Jubinsk. Zürcher serait mort à la fin de 1947 d'une maladie de poitrine qu'il avait contractée après plusieurs jours de réclusion.

BERNE, 25 janvier. (Ag.) — Des informations prises à bonne source disent qu'en effet les autorités suisses ont connaissance d'un nombre minime de cas où des citoyens suisses sont retenus dans des camps de travail russes ou de l'Allemagne orientale. Pour la plupart, il s'agit toutefois de nationaux-socialistes militants ou de personnes à double nationalité suisse et allemande, qui ont fait du service dans la Wehrmacht. Il convient de souligner qu'il s'agit de cas anciens et que ces derniers temps, les autorités suisses n'ont reçu aucune information disant que des citoyens suisses ont été livrés dans des camps de travail russes ou allemands.

CRANS
Evénement sensationnel

Le samedi 4 février à 21 h. 30. aura lieu dans les salons de l'Hôtel du Golf, à Crans. une soirée de super-gala, sous le patronage du comité « Miss Europe ».

On annonce la participation des récentes élues de Palerme soit *Miss Europe*, *Miss France* et *Miss Suisse* (2e à l'élection de Miss Europe).

Ces trois « Beautés » présenteront au cours de la soirée les dernières créations sports d'hiver du grand couturier parisien André Ledoux.

Miss Europe, en intermède dansera « La Mort du Cygne » et la « Sonate au Clair de Lune ».

Il sera procédé à l'élection de « *Miss Crans* », qualifiée pour le titre de Miss Suisse 1950.

Le spectacle sera commenté par Fernand Véran, président de la Presse artistique française.

La venue à Crans des ambassadrices de la beauté. de la grâce et du charme féminin attirera certainement de nombreux spectateurs, la manifestation étant ouverte au public.

Le procès d'une grosse affaire d'espionnage à Berne

L'accusé Emile Steiner, qui pendant 25 ans, soit avant, pendant et après la seconde guerre mondiale, a livré des renseignements, sous forme de copies de télégrammes à des puissances étrangères et reçu, pour cela, de l'argent. Voici l'accusé, accompagné d'un policier, pénétrant dans la salle où le procès se déroule

†

Les RR. PP. Capucins du Couvent de St-Maurice ont la douleur de faire part du décès de leur cher confrère, le

Vén. Frère André-Marie VARRIN

de Cornol (Jura bernois)

pieusement décédé dans sa 22e année, après une courte maladie, très courageusement supportée et muni des sacrements de la Sainte Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à l'église des Capucins, à St-Maurice, vendredi le 27 janvier, à 10 heures.

Office des défunts à 9 h. 30.

R. I. P.